

De l'utilité et de la rationalité du débat public

Par Victor ALONSO*

Un certain nombre d'événements et de scandales médiatiques ont mis sur la place publique des débats sur la façon dont les puissances publiques étaient capables de réguler des activités à risques : Tchernobyl (pour le nucléaire), AZF (pour les risques industriels), le Mediator (pour les risques médicamenteux), etc.

Il convient de noter qu'historiquement ces questions n'étaient pas au cœur des préoccupations de la population. L'État se sentait donc pleinement légitime pour mener en interne des évaluations coûts/bénéfices sur la gestion des risques et pour prendre des décisions en conséquence sans jamais soumettre la question à un quelconque débat public ou à une concertation, tant au niveau national qu'au niveau local.

Les événements précités ont érodé la confiance que le public accordait aux puissances publiques dans leur capacité à réguler efficacement une activité à risque. Des débats publics ont donc eu lieu en réaction à certains événements : débat sur la loi Bachelot de 2003 (suite à la catastrophe industrielle de l'usine chimique AZF de Toulouse du 21 septembre 2001), assises du médicament (suite à l'affaire du Mediator), etc.

Dans le cas de la loi Bachelot, on observe qu'il s'agit de sujets qui étaient auparavant traités localement dans le cadre des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) au sein desquels régnaient une certaine confiance dans le professionnalisme de chacun et une compréhension mutuelle. Le fait d'avoir voulu traiter le sujet politiquement au niveau national, même si cela faisait suite à un débat public, a débouché sur une loi qu'il est très difficile d'expliquer et de mettre en place localement, même en la présence d'un député.

L'évolution des attentes de la société a donc obligé les puissances publiques non seulement à participer à des débats faisant suite à des événements médiatisés, mais également à organiser de leur propre initiative des débats, des concertations, des communications en amont des grandes décisions. On peut penser que de ce fait tout débat public portant sur un projet non consensuel est voué à l'échec, car les opposants disposent alors d'une caisse de résonance idéale pour mettre en lumière les défauts du projet et ainsi faire reculer le porteur du projet. Mais dans de nombreux cas, le débat permet également à ce même

porteur de projet de l'améliorer en prenant en compte les remarques des opposants.

Un débat public organisé au niveau national comporte certes toujours un biais de par la nécessaire sélection des participants, mais généralement un débat (même imparfait) est préférable à l'absence de tout débat.

Dans le domaine du nucléaire, historiquement considéré comme très opaque, les mentalités du côté de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ont beaucoup évolué ces dernières années pour aller vers plus de transparence et de concertation. Ainsi, le débat de 2006 sur les déchets nucléaires a également marqué un tournant : les parlementaires considéraient initialement que le débat était de leur seule responsabilité et qu'il n'y avait pas lieu de le rendre public. Ils ont finalement reconnu l'intérêt d'un tel débat public, montrant ainsi leur évolution dans ce même sens.

Lorsqu'un débat de cette nature doit être organisé, il y a lieu de se poser la question de savoir qui doit en être l'organisateur et qui doit y participer. Ainsi, on peut observer dans le débat actuel sur la transition énergétique que les fonctionnaires ont été écartés de son organisation, dans un premier temps, afin de laisser la société civile s'exprimer librement. Cela donne lieu à des séquences qui ne sont pas forcément rationnelles, mais qui doivent permettre d'écouter les attentes de la société et servir d'entrée en matière.

L'administration peut donc se tenir à l'écart de l'organisation de ces débats, mais doit être en mesure d'analyser, dans un deuxième temps, les éléments recueillis et ainsi prendre des décisions en toute sérénité et rationalité. On voit donc bien ici que le débat en lui-même n'a pas pour vocation de déboucher sur un consensus (qu'il serait de toute façon quasi impossible d'obtenir) ni sur des propositions de scénarios à long terme, mais bien de permettre à la société d'être davantage éclairée sur le sujet en cause. De plus, on est là dans un débat dont les conséquences ne se feront sentir que sur le très long terme, et qui, par conséquent, fait reposer l'éventuel inconfort de la décision sur les seules générations futures. Mais, dans tous les cas, la décision semblera moins imposée après un tel débat.

Il ne faut tout de même pas oublier que d'autres débats aboutissent, quant à eux, relativement rapidement à un consensus de principe (comme le débat sur la réduction et



le tri des déchets), mais pour lesquels les changements de comportements individuels à mettre en œuvre ne sont pas si triviaux qu'il y paraît et nécessitent une sensibilisation continue (mais également, souvent, une incitation financière ou une contrainte réglementaire). On peut citer un certain nombre de domaines dans lesquels ces actions combinées ont permis d'aboutir à des changements de comportement très impressionnants : l'usage de la ceinture de sécurité en voiture (suite à la publication de statistiques faisant apparaître une très nette baisse du nombre des tués et une moindre gravité des blessures), le respect des limitations de vitesse, l'arrêt de l'usage du klaxon à Paris (une mesure mise en œuvre en quelques jours et sans débat), la baisse drastique du nombre des fumeurs (à la suite de campagnes sanitaires anti-tabac), etc.

On peut également reconnaître qu'un certain nombre de sujets ne passionnent toujours pas le public. Parmi ceux-ci, il y en a qui sont certainement trop techniques pour pouvoir être débattus publiquement (par exemple, les normes automobiles, l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (dit « Accord ADR »), etc.). Pourtant, ces questions concernent incontestablement la sécurité des populations, et elles cachent aussi, bien souvent, des enjeux de concurrence internationale entre des normes nationales, des normes européennes et des normes mondiales.

Il existe également d'autres sujets qui pourraient être utilement débattus par le public sans tomber dans des travers trop techniques, des sujets qui aujourd'hui ne reçoivent pas un écho suffisant. On pense, par exemple, au domaine de la santé, dans lequel la décision du remboursement ou de déremboursement d'un médicament par la collectivité n'est pour l'instant que rarement mise sur la place publique, restant le plus souvent négociée uniquement avec des associations très spécialisées dans certaines affections spécifiques.

Notre aversion au risque a également de fortes répercussions sur la R&D dans le domaine médical, puisqu'elle débouche sur de nombreux tests cliniques que l'on impose aux laboratoires. Enfin, l'endettement des hôpitaux est un autre sujet qui mériterait d'être débattu afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause notre futur système de santé.

De nombreux débats sont envisageables, mais il faut au final rester mesuré sur le volume de débats susceptibles d'être proposés à la population, cela autant pour ne pas noyer celle-ci sous de trop nombreuses sollicitations que pour préserver l'administration d'une dispersion de ses effectifs.

Note

* Ingénieur des Mines.

